

COMMUNE : BAVANS (25550)

Tampon Sous-préfecture

N° 05/2014

Nos réf. : PK/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DATE DE CONVOCATION : 17/01/2014	L'an deux mil quatorze le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 29/01/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 24</i>	<i>Présents :</i> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOU D Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne (arrivée à 20 h 10), GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. Formant la majorité en exercice.
OBJET : <i>- Classement des voies communales - Mise à jour du tableau de classement des voies communales</i>	<i>Absentes :</i> PETIT Betty, FONTAINE Dalila, BIGEARD Isabelle. Madame Sophie RADREAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Pierre KNEPPERT expose au Conseil Municipal que :

- Suivant l'arrêté du Maire en date du 15 septembre 2005 délivré sous le numéro LT 25 048 05 M0001, la société "SCI CB99" a été autorisée à lotir un terrain de 5 717 m² sis sur le territoire de la commune au lieu-dit "Sur Pertuis" et précise que cet arrêté porte sur la création de 6 lots de terrain à construire.

- Suivant la convention de transfert des équipements communs du lotissement dans le domaine public communal régularisée entre la commune de Bavans et la SCI CB99 le 08 juin 2005, il a été convenu que la SCI CB99 projetait de réaliser un lotissement sur les parcelles Section AP 91, 94, 95, 99 et 100. La commune de Bavans s'engageait à acquérir les terrains d'emprise de la voirie créée, nommée "Impasse de l'Arboisine", ainsi que les équipements qu'ils renferment dès leur achèvement définitif, en conformité avec le programme de travaux, après réception par les différents concessionnaires de réseaux. La SCI CB99 s'engageant à vendre à la commune de Bavans, pour l'euro symbolique, les terrains d'emprise lui appartenant lorsque les conditions citées ci-dessus seront remplies.

- Les formalités afférentes à l'affaire citée ci-dessus sont terminées. L'acte d'acquisition du 28 mars 2013 établi par Maître Sophie LEPARLIER, de l'Office notarial de Baumes-les-Dames, permet à la Commune de Bavans de procéder au classement, dans le domaine public communal des parcelles composant l'emprise de l'Impasse de l'Arboisine et figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
AP	265	Sur Pertuis			34
AP	266	Sur Pertuis		01	12
AP	270	Sur Pertuis			66
AP	271	Sur Pertuis			02
AP	275	Sur Pertuis			14
AP	276	Sur Pertuis		07	19
AP	278	Sur Pertuis			02
AP	279	Sur Pertuis		02	41
AP	280	Sur Pertuis			22
AP	283	Sur Pertuis		01	00
AP	285	Sur Pertuis			29
AP	286	Sur Pertuis			16
AP	290	Sur Pertuis			53
AP	292	Sur Pertuis			72
Contenance totale				14	82

et par ce fait, de procéder également à la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales et du plan de localisation des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 24 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 0 abstention,

- précise que le classement et la mise à jour du tableau de classement de la voie communale envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique,
- demande le classement de cette impasse dans les Voies Communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
- demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le ...29/01/2014
 Publiée le ...29/01/2014....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire